

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **53 (1917)**

Heft 50

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

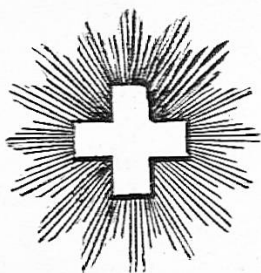
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

LIII^{me} ANNÉE

N^o 50
Série B



LAUSANNE

15 décembre 1917

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

Série A : Partie générale. Série B : Chronique scolaire et Partie pratique.

SOMMAIRE : *Chronique vaudoise. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — PARTIE PRATIQUE : En classe. — Récitation. — Rédaction-Composition. — Comptabilité. — L'expérimentation scientifique à l'école primaire. — Le dessin à l'école primaire.*

Ce numéro étant le dernier de la série B de l'année, nous avons dû faire subir quelques coupures aux chroniques de ce jour, afin qu'elles ne soient pas renvoyées à 1918. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants.

CHRONIQUE VAUDOISE

Au Grand Conseil. — Dans sa dernière session, le Grand Conseil a adopté trois projets de décrets sur rapport de M. le député H. Cornaz. Le premier concernait des allocations pour renchérissement de la vie aux anciens retraités de l'enseignement secondaire et professionnel. Le second proposait des allocations aux anciens retraités du corps enseignant primaire. Le projet du Conseil d'Etat portait que l'indemnité ne pouvait pas dépasser les $\frac{3}{10}$ de la pension. La commission proposa de dire les $\frac{4}{10}$, et demanda que le décret déployât ses effets à partir du 2 octobre 1917. Le troisième projet avait trait à une dérogation à la loi du 21 février 1917 sur les pensions de retraite des instituteurs, au bénéfice des membres du Corps enseignant encore en fonctions et comptant plus de trente années de service.

Dans la même séance, M. Aguet, député, rapporte sur un projet de décret accordant une allocation supplémentaire, pour 1917, à titre d'indemnité pour renchérissement de la vie au Corps enseignant primaire. Ce projet accorde une allocation de fr. 100 aux instituteurs mariés et aux institutrices veuves ou divorcées ayant des enfants à leur charge. La Commission proposait d'accorder fr. 50 aux instituteurs et institutrices célibataires, cette somme étant portée à fr. 100 pour ceux qui sont soutiens de famille. (Le projet du Conseil d'Etat disait qu'une allocation pourrait être accordée.)

Une proposition de M. Lavanchy de fixer l'allocation à fr. 150 est repoussée par le Grand Conseil.

Le projet est adopté avec les amendements proposés par la Commission.

Nous remercions les pouvoirs publics de ce qu'ils ont fait jusqu'ici pour le Corps enseignant primaire. Mais nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer que ces demandes répétées d'allocations ont quelque chose de pénible. Ne serait-ce pas temps d'envisager le relèvement des chiffres des traitements des instituteurs et institutrices, et spécialement des augmentations pour années de service, en suivant en cela l'exemple que vient de donner le Grand Conseil neuchâtelois ?

A. R.

*** **Cours complémentaires.** — *Cours d'arboriculture.* — Les élèves des cours complémentaires des communes d'Echandens, Ecublens, Lonay, Denges, Bremblens, au nombre d'une soixantaine ont eu le privilège d'assister, du 17 au 28 novembre, à un cours d'arboriculture, à Echandens, présidé par M. Daccord, directeur de l'Asile d'Echichens.

Le cours comprenait quatre séances. Dans la première, ouverte par quelques mots de M. l'inspecteur Perrin, M. Daccord, après un court avant-propos sur l'agriculture et son importance nationale, parla du verger : sol, emplacement, disposition des arbres. D'après des données sûres et intéressantes, il établit aussi l'estimation d'un arbre qui serait à sa vingtième année de fr. 47,80. Après quoi il passa à la description des différentes opérations que nécessite la plantation d'un arbre.

Dans le deuxième cours, M. D. parla surtout des soins à donner aux arbres, jeunes et vieux : taille, nettoyage, badigeonnage, élagage, et de la question si importante des engrais. Ce cours, ainsi que le précédent, furent rendus plus vivants par de nombreux dessins suggestifs, appropriés, bien compris et bien faits pour frapper l'attention.

Le troisième cours était destiné à mettre en pratique toutes les indications et conseils donnés dans les séances précédentes. Les élèves plantèrent deux arbres et en soignèrent plusieurs autres. Ils purent se rendre compte de la transformation des arbres traités. Tous furent frappés des résultats obtenus : ce fut une véritable métamorphose, un vrai rajeunissement. Il est vrai qu'on n'aurait guère mieux pu choisir des sujets. Nos élèves eurent devant les yeux des exemples de la négligence coupable qui règne dans nos campagnes à l'égard des arbres.

Enfin la dernière séance fut consacrée à l'étude de quelques maladies des arbres et de quelques insectes qui les ravagent. Une liste des meilleures variétés de fruits recommandées chez nous a été dictée aux élèves. Par elle ils auront un guide sûr qui les aidera plus tard dans la recherche des espèces à planter.

A son grand regret, M. D. ne put traiter, comme telle était son intention, la greffe en général. Les élèves trouveront les renseignements touchant cette question dans leur *Jeune Citoyen*.

R. M.

*** **Association des directeurs de sociétés chorales.** — L'assemblée constitutive aura lieu à Lausanne dimanche 16 courant, à 3 h., à l'hôtel de la Cloche (Grand-Pont).

CHRONIQUE GENEVOISE

Société pédagogique genevoise. — Dans sa dernière séance, la Société a entendu M. Jean Faes parler avec enthousiasme de ses expériences sous ce titre : « Théâtre d'enfants ».

Le théâtre à l'école n'est pas un moyen d'enseignement, mais un dérivatif, un rayon de soleil et contribue indirectement à stimuler certaines études.

M. Faes a si bien réussi, soit aux colonies de vacances, soit à l'école de plein-air, qu'il compte organiser, cette année encore, une petite réunion avec arbre de Noël, deux ou trois pièces amusantes, chœurs et récitations.

Sans entraver le programme, ces petites fêtes scolaires contribuent à former le goût, à laisser les personnalités s'épanouir librement tout en développant la mémoire et l'élocution. Les enfants ayant à composer costumes, affiches, programmes, parfois même la pièce, peuvent mettre en jeu leur imagination, leur initiative, leurs petits talents. Et que de joie donnée à tous, acteurs et spectateurs. Ces instants, qui agissent si profondément sur le cœur et l'esprit des enfants, resserrent encore plus les liens entre maître et élèves. S. P.

***** U. I. P. G. Section dames.** — Jeudi 29 novembre, à 5 heures, une assemblée de section réunissait une cinquantaine de dames dans le local mis obligeamment à leur disposition par le Département de l'Instruction publique.

Mlle Dupont présidait. Après la lecture du procès-verbal, Mlle Louise Blanc félicite les personnes qui ont pris l'initiative de la célébration — malheureusement unilatérale — de l'Escalade et demande que l'Union ne néglige aucune occasion de s'associer aux fêtes patriotiques.

On lit ensuite le rapport de Mlle Haltenhoff concernant l'activité de l'Ouvroir de l'Union des Femmes.

L'U. I. P. G. — section féminine — a continué à l'Ouvroir ses versements mensuels. Inutile d'ajouter qu'ils sont de plus en plus nécessaires.

La section a décidé d'adhérer, comme la section masculine, au mouvement national de la Semaine suisse et a voté un versement modeste de fr. 10 comme preuve de ses intentions favorables.

Il est donné encore communication de la lettre de M. de Morsier, en vue de la création d'un Comité de ménagères — pareil à celui de Berne — auquel serait dévolue la tâche de faciliter la pratique des approvisionnements et de la répartition des vivres. Malheureusement, il est difficile de trouver parmi nos collègues des personnes qui puissent disposer, non du dévouement et des capacités, mais du temps nécessaire à une occupation aussi assidue.

Enfin — et sans doute aurais-je mieux fait de le signaler dès la première ligne — l'assemblée s'associe aux paroles de regret qui enregistrent le décès de M. G. Thévenaz, le distingué régent des Eaux-Vives, membre dévoué de l'U. I. P. G. depuis les premières heures de sa fondation. C'est avec un serrement de cœur bien compréhensible que nous voyons, depuis deux ou trois ans, s'éclaircir ainsi nos rangs.

La séance se termine sur la causerie que M. Edmond Privat a bien voulu consacrer pour nous à la question si actuelle du suffrage féminin. M. Privat est un champion convaincu de la cause. Avec une simplicité pleine de bonhomie, il réduit à néant tous les arguments spécieux de ceux qui s'opposent systématiquement à accorder aux femmes les droits civiques.

Son exposé si net et si convaincant — nous aurions voulu l'entendre en séance plénière pour avoir l'avis et même les objections de nos collègues, en puissance des droits que nous prétendons partager — a donné lieu à un échange

de vues. Mmes Dunand, Fornerod, Dupont y prirent la parole et la soussignée apporta la seule note restrictive en dévoilant, peut-être imprudemment dans un ensemble aussi unanime, le fin fond de sa pensée. Gagnée au suffrage féminin en face de la situation nouvelle faite à la femme dans la vie sociale actuelle, elle voudrait qu'une éducation judicieuse la préparât à l'exercice intelligent de ce nouveau devoir. La Russie offre un exemple frappant de ce que peut devenir la liberté inopinément offerte à qui n'en connaît pas l'usage. La femme, électeur inconscient, ne risquerait-elle pas d'être, par la force arithmétique qu'elle représentera dans quelques années, l'instrument aveugle des partis habiles, au lieu d'être la collaboratrice éclairée de son compagnon d'existence ?

Simple mise en garde, d'ailleurs, qui ne touche en rien au cœur même de la question, sur laquelle tous les gens de réflexion sont d'accord.

La séance de novembre a donc été, pour notre section, une des plus fructueuses et nous ne pouvons que nous féliciter de ce contact direct avec la vie et ses problèmes les plus pressants, dont les circonstances actuelles font un devoir pour toutes les femmes et plus encore pour les éducatrices. L. H.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Traitements. — Dans une précédente chronique nous avons annoncé que la Société pédagogique neuchâteloise demandait aux autorités cantonales :

a) une augmentation générale des traitements initiaux pour les instituteurs de fr. 600 et pour les institutrices de fr. 500.

b) une augmentation de la haute paie de fr. 300, à la charge de l'Etat.

Nous exprimions alors l'espoir, nous basant sur la discussion en premier débat qui avait eu lieu au Grand Conseil, de voir ces propositions adoptées par l'autorité législative. C'est en effet ce qui vient d'avoir lieu.

La Commission du Grand Conseil à laquelle toute la question avait été renvoyée pour étude et rapport avait, dans sa première séance, arrêté les propositions ci-dessous. Celles-ci pour le traitement initial donnaient satisfaction aux demandes de la Pédagogique, mais pas du tout en ce qui concernait la haute paie.

Villes	Campagnes
Instituteurs fr. 2700	fr. 2400
Institutrices fr. 2000	fr. 1800

La Commission proposait l'établissement d'une haute paie supplémentaire de fr. 300, à la charge des communes et payable à partir de la onzième année de service et atteignant son maximum à la vingt-cinquième année.

Cette dernière décision, une fois connue du corps enseignant, fut très loin de le satisfaire et le mécontentement qu'elle suscita se fit bientôt jour. Ce système de haute paie aurait eu infailliblement pour résultat d'anéantir ce qui avait déjà été précédemment et souvent difficilement obtenu dans cette voie dans un certain nombre de communes et, d'autre part, le corps enseignant pouvait difficilement admettre que le maximum fut atteint seulement à la vingt-cinquième année.

Plusieurs sections de la Pédagogique se réunirent pour discuter ce qu'il y avait lieu de faire.

Le Comité central réuni, à son tour, décida de demander à la Commission du

Grand Conseil d'être entendu par l'organe de son président, ce à quoi il fut fort aimablement consenti. Nos revendications furent ainsi défendues et justifiées avec la clarté et l'objectivité que sait apporter dans ces questions, notre dévoué président, M. Fritz Hoffmann; celui-ci insista pour que la Commission fixât au chiffre le plus haut possible le traitement initial, en l'égalisant, s'il le fallait, entre la ville et la campagne et en demandant surtout que le supplément de haute paie soit comme celle-ci, mis à la charge de l'Etat et atteignît son maximum après vingt ans. La semence jetée ne le fut pas en vain; elle allait comme on pourra le constater lever en une bonne moisson.

Dans ses séances des 29 et 30 novembre, le Grand Conseil reprit l'examen du projet en deuxième débat. La discussion fut des plus intéressantes, le corps enseignant primaire trouva, au sein du Grand Conseil, d'énergiques défenseurs, et dont deux en particulier, anciens instituteurs, ne connaissaient que trop pour l'avoir vécue, la situation précaire et difficile du corps enseignant primaire. Le débat prit une assez grande ampleur et plusieurs questions de principes furent discutées. C'est ainsi que fut abordée, sans être résolue du reste, la question de savoir si l'instituteur neuchâtelois est un fonctionnaire cantonal ou communal. Il nous a paru que la majorité des députés était acquise à l'idée que l'école primaire doit être toujours plus rattachée à l'Etat. Actuellement en ce qui concerne les traitements, c'est la commune qui paie et l'Etat qui subventionne (part de l'Etat un quart).

Le Chef du Département de l'Instruction publique déclara qu'il verrait de très bon œil l'enseignement primaire remis complètement entre les mains de l'Etat, qui alors paierait les traitements mais recevrait des subventions des communes. Par ce système on supprimerait alors facilement les inégalités regrettables existant entre la manière de traiter le corps enseignant dans les diverses communes. Le principe de l'égalité des traitements entre la ville et la campagne fut défendu énergiquement par plusieurs députés qui présentèrent de solides arguments en sa faveur.

La société pédagogique ne s'opposait du reste pas au principe de cette égalisation, mais, par raisons d'opportunité, elle ne l'avait pas appliqué dans ses propositions.

Tous les députés qui prirent la parole montrèrent la situation précaire du corps enseignant primaire qu'illustre bien le petit fait suivant, rapporté au Grand Conseil par un député; c'est celui d'un instituteur de campagne, père d'une très nombreuse famille, qui se trouve dans l'impossibilité de s'abonner à l'*Educateur*!

Ce même député déclarait en outre que la situation de l'institutrice et de l'instituteur neuchâtelois est au-dessous de toute critique. Depuis trente ans, dit-il, on a laissé le corps enseignant dans une situation qui n'est pas à notre honneur. Nous avons aujourd'hui un acte de justice à accomplir et un acte d'injustice à réparer.

La plupart des orateurs combattirent le projet de haute paie de la Commission, estimant que cette haute paie, si elle est imposée, doit être à la charge de l'Etat, les communes faisant largement leur part avec les traitements initiaux.

Aussi le Grand Conseil, qui venait d'améliorer de façon équitable la situation des magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat, s'empressa-t-il d'accomplir

l'acte de justice demandé et cela malgré une motion d'ordre présentée par le Directeur des finances proposant, pour raisons financières et en considération de la divergence des opinions manifestées, le renvoi de toute la question pour un nouvel examen et le vote d'allocations pour 1918 au Corps enseignant primaire.

A l'unanimité moins trois voix, la motion de renvoi fut repoussée et, à la demande du Chef du Département de l'Instruction publique, le Grand Conseil se prononça sur les principes suivants :

1^{er} principe. — Egalisation des traitements entre la ville et la campagne. Ce principe est accepté par 72 voix contre 9.

Les chiffres suivants furent votés par 63 voix contre 12.

Instituteurs fr. 2700.

Institutrices fr. 2000.

2^{me} principe. — La haute paie supplémentaire de fr. 300 est mise à la charge de l'Etat.

Principe adopté par 72 voix contre 7.

L'annuité de haute paie est ainsi portée de fr. 60 à fr. 80 pour les instituteurs et de fr. 40 à fr. 60 pour les institutrices, et cela pendant quinze ans et à partir de la sixième année de services.

La situation du corps enseignant neuchâtelois sera donc la suivante, abstraction faite des sacrifices particuliers d'un certain nombre de communes qui ont établi une haute paie communale ou élevé le traitement initial de leur personnel enseignant.

	Situation ancienne			Situation nouvelle		
	Traitement initial	Haute paie	Traitement maximum	Traitement initial	Haute paie	Traitement maximum ¹
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Instituteurs campagnes	1800	900	2700	2700	1200	3900
Instituteurs villes	2000-2100	900	2900-3000			
Institutrices campagnes dep. 1917	1500	600	2100	2000	900	2900
Institutrices villes dep. 1917	1500	600	2100			

Le corps enseignant primaire neuchâtelois est profondément réjoui des résultats obtenus qui le placent dans une très bonne situation. Sa vive gratitude s'en va tout d'abord aux autorités cantonales qui ont consenti à faire les sacrifices nécessaires pour atteindre ce but; cette gratitude s'adresse plus particulièrement à MM. les députés qui ont soutenu vigoureusement les revendications du corps enseignant primaire qui, grâce à cet appui, les a vu triompher. Les instituteurs et les institutrices du pays neuchâtelois pourront mieux que précédemment, poursuivre et accomplir avec un nouveau courage, avec un dévouement inlassable et une conscience toujours plus grande leur si importante mission d'éduca-

¹ Ce traitement maximum est le traitement *obligatoire*. Les villes continueront sans doute à y ajouter un important supplément. (Réd.)

teurs de la jeunesse. Le Comité central de la Société pédagogique neuchâteloise, et plus particulièrement son dévoué président, ont droit eux aussi à la reconnaissance du corps enseignant pour leur excellente activité. H. L. G.

Note de la Rédaction. — Les renseignements si intéressants de notre correspondant neuchâtelois appellent quelques remarques pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas au courant des différences de législation entre cantons romands.

Ainsi que nous l'avons dit samedi dernier, les chiffres ci-dessus s'entendent sans logement. Lorsque Mr H. L. G. parle de l'égalité de traitement entre ville et campagne, c'est de l'égalité *en droit* qu'il s'agit. Jusqu'ici, cette égalité n'était pas reconnue par la loi neuchâteloise, qui consacrait une inégalité de traitement entre les communes rurales et quelques localités-villes déterminées. Le nouvel état légal est celui que connaît la loi vaudoise, qui ne mentionne qu'un traitement obligatoire, dit *légal*; tout ce que de nombreuses communes allouent en sus de ce traitement est le fait de leur bonne volonté. Telle Lausanne, qui ne reçoit pas un sou de l'Etat pour ses écoles primaires.

Mais quelle différence entre la nouvelle situation de nos amis neuchâtelois et celle dans laquelle d'autres cantons laissent croupir leur corps enseignant! L'attitude patriotique du Grand Conseil de ce canton, que l'on nous dit contaminé par l'internationalisme, contraste fort, à vrai dire, avec celle d'un autre Grand Conseil romand rejetant, après un débat peu reluisant, une majoration de fr. 50 (nous disons *cinquante* francs!) du montant d'une très modeste allocation supplémentaire.

CHRONIQUE JURASSIENNE

Indemnités de remplacement. — A partir du 1^{er} novembre 1917, les indemnités payées pour remplacement en cas de maladies ont été fixées comme suit par le Conseil exécutif du canton de Berne :

Fr. 1,50 par heure de remplacement pour les maitresses d'ouvrages ;

Fr. 7, par jour d'école aux institutrices remplaçantes ;

Fr. 8, par jour d'école aux instituteurs primaires.

On sait que la Caisse des retenues paye par jour d'école fr. 5, aux institutrices et fr. 6, aux instituteurs qui font les remplacements nécessités par la mobilisation du corps enseignant primaire.

Dès le 1^{er} novembre, les communes seront mises à contribution et devront payer fr. 2, par jour d'école pour élever à 7 et 8 francs l'indemnité journalière due aux remplaçants de cette catégorie.

Il faut espérer que la Confédération haussera aussi les indemnités qu'elle alloue pour le remplacement des instituteurs appelés en qualité de sous-officiers et d'officiers aux cours d'instruction et de répétition. H. GOBAT.

*** **Synode d'Ajoie.** — Il a eu lieu le 17 novembre à Porrentruy, sous la présidence de M. Mamie, nouvellement nommé, et a attiré beaucoup de mailres pour discuter la question des allocations et la revision de la loi d'impôts.

Le nouveau président fait lui-même rapport sur les allocations pour rênchérissement de la vie. La situation actuelle pèse lourdement sur le corps ensei-

gnant. Chaque jour apporte, pour les vivres et le vêtement, une nouvelle augmentation dont on n'aperçoit pas la fin. Le Grand Conseil de Berne a voté en notre faveur fr. 300 000, qui ne sont pas encore répartis et dont plusieurs membres critiquent déjà la répartition probable. Cependant, dans cette dernière, on a cherché à avantager les pères de famille, les maîtres et maîtresses chargés d'enfants ou obérés. Les célibataires ou les maîtres ayant quelques revenus se sont récriés ; ils désirent l'égalité. L'an prochain, on étudiera une autre solution.

M. Mamie constate avec plaisir que la majorité des communes ont voté pour cette année des allocations ou une augmentation de traitement de 200 à 300 fr. Il propose de voter des remerciements à MM. Choquard et Poupon, inspecteur, les instigateurs de la belle réunion des maires tenue il y a quelque temps à Porrentruy ; de témoigner la gratitude du corps enseignant aux communes qui ont voté des allocations et d'engager les autres à imiter cet exemple.

M. Marchand, directeur, propose au Comité d'inviter MM. nos députés au Grand Conseil, qui sont du reste bien disposés en faveur du corps enseignant, à visiter les Conseils communaux des communes récalcitrantes et de faire des conférences même au besoin dans ces communes : l'homme qui éduque la jeunesse et forme la nation, a droit à l'indépendance. L'instituteur, aigri par les privations ou les injustices est un danger pour la jeunesse, a dit un homme d'école.

M. Barré demande ce que le Lehrer-Verein fera pour amener à composition les communes qui se refusent à voter des indemnités de guerre ou augmentations ; il présente, sur la répartition du subside de l'Etat, des observations qui sont fondées, mais il termine par une appréciation du travail du maître dans ses loisirs qui n'est pas admise par l'assemblée.

M. Poupon, inspecteur, répond fort sensément que les communes étant autonomes, nous devons traiter avec elles correctement et sans compression. Il faut user d'aménité et travailler avec des hommes qui ont de l'emprise sur les bons éléments des communes. Le meilleur moyen est d'arriver à un traitement minimum de 1000 fr.¹ partout et de travailler à la revision de la loi de 1909.

M. Métille, chargé de rapporter sur la loi d'impôt, renvoie les collègues à l'étude assez détaillée publiée par le *Jura* et cite quelques bons côtés de la loi, que le corps enseignant fera bien d'accepter.

M. Mamie répond que la loi est favorable au corps enseignant pour les nombreux dégrèvements qu'elle fait aux petites bourses : 1000 fr., au lieu des 600 fr. actuels, 100 fr. par enfant, 200 fr. pour assurance, etc. Or les instituteurs sont dans cette catégorie, vu que, jusqu'à ce jour, ils n'ont pas encore produit de millionnaires ! En outre, la loi consacre le principe de l'impôt progressif qui est très juste : les gens riches, les fonctionnaires à gros traitements, les gros spéculateurs, peuvent payer un tantième en plus sur leur taxe.

Mais la loi se fait, en certain chapitre, inquisitoriale, ce qui déplaît à beaucoup. Elle introduit l'inventaire au décès, crée des droits de succession assez élevés, nouveautés qui feront jeter des hauts cris aux gens riches.

¹ Pour ceux de nos lecteurs qui ne sont pas au courant de la loi bernoise, nous rappelons qu'elle distingue entre traitement communal et traitement cantonal. Il ne s'agit évidemment ici que du traitement communal ! (*Réd.*)

Un vote intervient en faveur de la loi.

On accepte trois jeunes institutrices dans le Lehrer-Verein et on vote une chaleureuse adresse de remerciements à MM. Choquard, préfet; Poupon, inspecteur; Meusy, Mühlethaler, König, députés; Graf, secrétaire, et à tous les maires et citoyens qui se dévouent pour l'amélioration de la situation matérielle des instituteurs.

A midi trente, le président lève la séance et on prend le chemin de l'Hôtel Suisse, où fut servi un bon dîner, pendant lequel tous les collègues ont sincèrement fraternisé.

A. POUPON.

PARTIE PRATIQUE

EN CLASSE

Pendant les après-midi d'été. (Fin¹.)

— Et pour le français, comment vous y prenez-vous?

— Il y a d'abord la composition. Cette année, j'ai pris 21 sujets qui forment un tout et auxquels j'ai donné le titre global de *Trois semaines de vacances*. J'ai supposé qu'un jeune garçon a passé ses congés à la campagne, chez un oncle. Chaque journée forme le sujet d'une composition. Les voici au complet.

1. *Dernier jour d'école.* — 2. *Voyage en chemin de fer.* — 3. *La maison de mon oncle.* — 4. *La moisson.* — 5. *La cueillette des champignons.* — 6. *Le bain dans la rivière.* — 7. *Lettres à ses parents.* — 8. *Le marché de la ville voisine.* — 9. *Le dimanche au village.* — 10. *Un orage.* — 11. *Un jour de pluie.* — 12. *Trouvaille faite au grenier.* — 13. *La lessive.* — 14. *Vente d'une vache.* — 15. *La fête du village.* — 16. *Un accident.* — 17. *Le médecin de campagne.* — 18. *L'extraction du miel.* — 19. *Les confitures.* — 20. *Une visite d'adieu.* — 21. *Le retour.*

Lorsqu'une composition est faite, je la corrige, puis l'élève la recopie dans un cahier. Chaque travail ayant environ deux pages, il s'en suit que le cahier est achevé lorsque les 21 compositions sont faites. — Je suis certain que tous garderont soigneusement ce cahier-là, car ils doivent avoir l'impression d'être les auteurs d'un petit ouvrage, de ressembler à *Urbain Olivier* ou à *Benjamin Valotton*.

— Afin de les récréer, tout en les instruisant, je leur fais faire aussi parfois des exercices orthographiques auxquels ils prennent un très grand plaisir.

— En quoi consistent-ils?

— Vous allez en juger... Enfants, prenez vos ardoises et composez 30 mots avec des lettres du mot **marine**. Aussitôt, les trois élèves se mettent à l'œuvre. Ils écrivent rapidement et parfois consultent un dictionnaire qui est à leur portée. Au bout d'un quart d'heure, un jeune garçon annonce qu'il a fini. Les deux autres ne tardent pas à l'imiter.

— Indiquez-moi les mots trouvés, dit le maître.

¹ Voir l'*Educateur*, nos 46 et 48.

Les élèves les énumérèrent : *ma*, adjectif possessif ; *mai*, cinquième mois de l'année ; *Marne*, rivière de France, affluent de la Seine ; puis ils continuèrent, donnant chaque fois l'explication du mot : *are*, *maire*, *rame*, *arme*, *mari*, *Marie*, *mare*, *mire*, *rime*, *marin*, *main*, etc.. etc. Il y en eut plus de 40.

— Voilà certes de fort jolis exercices de vocabulaire. C'est un passe-temps charmant et instructif : je me promets de l'utiliser avec mes petits-enfants.

— Ils y prendront vite goût et plaisir, car on arrive à des trouvailles charmantes.

— En attendant, je vous remercie de l'heure agréable que vous venez de me faire passer. Vous m'avez prouvé qu'avec de la bonne volonté, du savoir-faire et de la persévérance, un instituteur digne de ce nom arrive à faire aimer l'étude, à donner aux enfants le goût de l'instruction, à leur apprendre à travailler par eux-mêmes.

LE VIEUX PRÉSIDENT.

RÉCITATION

Ce n'est pas tout rose d'être petite !

(Monologue pour petites filles.)

J'ai entendu dire que, lorsqu'on était petite, on ignorait la peine et qu'on n'avait que du plaisir.

Oui, oui, oui, oui ! Ah ! vous croyez que c'est tout rose d'être petite ! D'abord, quand on est petite, on ne peut rien faire, ni rien dire sans être grondée ! Vous touchez au feu, ... vous êtes grondée ! Vous touchez à l'eau, ... vous êtes grondée ! Vous touchez un couteau, ... vous êtes grondée ! Vous ne répondez pas, ... vous êtes grondée ! Vous criez fort, ... vous êtes grondée ! Ah ! vous croyez que c'est tout rose d'être petite ! Et puis, quand on est petite, on ne peut pas se servir à table comme on veut. Ainsi, vous n'avez pas faim de légume, on vous en donne une grosse assiette ; vous avez bien faim de confiture et vous n'en recevez presque pas ! Ah ! vous croyez que c'est tout rose d'être petite ! Et puis, quand on est petite, on ne peut pas battre le beurre... ni passer le doigt dans la crème, ni goûter le chocolat qui est sur le feu, ni veiller tard le soir. Tout cela, c'est permis, rien qu'aux grandes personnes. Ah ! vous croyez que c'est tout rose d'être petite ! Et puis, quand on est petite, on n'a pas de longues robes à traîne que l'on porte en se dandinant, comme ça... Et puis, quand on est petite, on a une petite fille qui est bien gentille, si vous voulez, mais qui ne répond jamais quand on lui parle. Tout le temps, elle vous boude. Si je l'embrasse, elle ne rit pas. Si je la secoue, elle ne pleure pas. Si je la laisse tomber, elle ne crie pas, même si elle se casse le nez sur le carreau ! Quel goût voulez-vous avoir d'être maman avec des enfants pareils ! Ah ! ce n'est pas tout rose d'être petite ! Et puis, il faut aller à l'école, où l'on reste au moins dix minutes à la fois sans parler, c'est ça qui est drôle ! Avoir une langue qui cherche toujours à causer et ne pas pouvoir lui lâcher la bride ! Ah ! non, non, non, non ! Ce n'est pas tout rose d'être petite !

Le bonhomme Noël.

- | | |
|---|--|
| 1. Tout près de l'étang qui reflète
Les peupliers au vent courbés,
J'ai vu passer, oh ! quelle fête !
Le bonhomme cher aux bébés. | 2. Le givre qui tombe des branches
Emaillait de cristaux fleuris,
Couvrait d'un tas de guêpes blanches
Les plis droits de son manteau gris. |
| 3. Par les sentiers, sous la feuillée,
Il s'en allait à petits pas,
Tout joyeux, la mine éveillée,
Comme s'en vont les grands-papas. | 4. La neige éparse sur la terre,
Comme un déluge de clartés,
Gardait la trace solitaire
De ses jolis sabots sculptés. |
| 5. Sur sa pauvre échine voûtée,
Ses deux coudes dans les genoux,
Il portait toute une hottée
De galettes et de joujoux. | 6. « Bonhomme, où vas-tu ? m'écriai-je.
— Les innocents sont mes amis :
Je leur porte à travers la neige
Les joujoux qu'on leur a promis. » |

CLOVIS HUGUES.

Prière de Noël (1917).

Pourquoi faut-il, Jésus, qu'en ce jour de Noël,
Pourquoi faut-il, ô Dieu, que des enfants sans père,
Sans toit, sans un abri, sans pain, privés de mère,
Pourquoi ? Pourquoi faut-il, Jésus-Emmanuel
Que des petits enfants abandonnés ainsi,
Privés de tout amour, souffrent tant en silence,
Tandis que nous, ici, célébrant ta naissance,
Nous chantons, nous rions, contents et sans souci ?
Ces petits malheureux sont-ils donc des méchants ?
Ont-ils été punis pour un crime effroyable ?
Mais non... de si petits... Non, ce n'est pas croyable !
Ce sont des innocents... Pauvres petits enfants !

Voilà bientôt quatre ans que, tristes orphelins,
Le canon vous chassa du sein de vos familles.
Combien nous vous plaignons ! Mais, malgré vos guenilles,
Malgré le froid, la faim, et vos tourments sans fins,
Nous envions parfois votre malheureux sort.
Vous avez bien souffert. mais grâce à vos souffrances,
Les hommes comprendront leurs coupables démenes,
Et la guerre infernale et la loi du plus fort
Ne seront plus alors qu'un mauvais souvenir ;
Et la paix régnera. Non la paix passagère,
Mais la paix du Seigneur, celle-là que naguère
Il gagna pour nous tous en mourant en martyr.

Au récit terrifiant du mal qu'on vous a fait,
Notre cœur s'est ému, et nous prions sans cesse,

Nous demandons à Dieu sa divine sagesse,
Afin que ce Noël de mil neuf cent dix-sept
Soit enfin le dernier dont le mal triomphant
Trouble la pure joie et voile l'allégresse.
Et qu'au prochain Noël le monde entier t'adresse,
O Dieu, ses chants de paix au berceau de l'Enfant.

Couvet, décembre 1917.

G. DELAY.

RÉDACTION-COMPOSITION

RÉSUMÉS DE LEÇONS DIVERSES.

a) Degré-moyen.

66. La leçon de la première bouchée.

SUJET TRAITÉ : Les poussins sont sortis de leur coquille. La fermière vient de servir le repas. Tout ébouriffée de joie, la mère appelle à l'assiette ses naïfs oisillons avec une inflexion de voix qui ressemble à un langage. Ils s'approchent chancelants sur leurs petites pattes. La poule alors donne dans le tas quelques coups de bec. Un des poussins semble avoir compris : il saisit une miette de pain, mais la laisse aussitôt retomber. La mère recommence, insiste, encourage de la voix et du regard, et cette fois avale à la vue de tous. Le poussin revient à la miette, et, après deux ou trois essais maladroits, parvient à l'avaler en fermant à demi les yeux de satisfaction. « Tiens ! comme c'est bon ! paraît-il se dire ; essayons encore. » Et une autre miette y passe ; une parcelle de jaune d'œuf la suit. L'exemple se propage à la ronde et chacun à qui mieux mieux becquète la pâtée. — D'après J.-H. FABER.

67. Un métal utile.

SOMMAIRE : Quel est, à votre avis, le plus utile des métaux ? — Faites-en connaître les principaux emplois.

b) Degré supérieur.

66. Les modes d'éclairage.

SOMMAIRE : On vous a fait en classe une leçon sur les modes d'éclairage en usage autrefois et aujourd'hui. Faites un résumé de la leçon et montrez les progrès accomplis.

SUJET TRAITÉ : Les branches des arbres résineux furent les premiers flambeaux des hommes. Puis ils fabriquèrent des torches fumeuses avec la résine. Enfin ils apprirent à utiliser la cire des abeilles dont on faisait les bougies de luxe. Les Grecs et les Romains brûlaient de l'huile dans leurs lampes de forme si jolie. Jusqu'au XIX^e siècle, il n'y eut pas grand progrès ; la chandelle, faite de suif, éclairait bien mal et la bougie était coûteuse et inconmode. La lampe à huile avait été perfectionnée depuis l'antiquité, mais elle demandait bien des soins encore et elle éclairait peu. Au siècle dernier, de nombreux progrès se font presque à la fois ; c'est une vraie révolution. Le pétrole, si bon marché, l'essence, l'acétylène se répandent bientôt partout. Le gaz triomphe après des essais pénibles, et enfin l'électricité est le dernier cri du progrès. Nous avons presque le jour en pleine nuit ; il n'y a qu'à tourner un bouton pour obtenir une brillante lumière.

COMPTABILITÉ

9. Prix de revient d'un mur.

Pour construire ce mur, il a fallu : a) faire les fouilles, d'une longueur de 17,5 m. à fr. 0,80 le m.; — b) couler le béton pour les fondations, soit 17,5 m. de longueur, 4 dm. de largeur et 1/2 m. de profondeur à fr. 19 le m.³; — c) monter en plots, à raison de fr. 10 le m², un mur long de 17,5 m. et haut de 1,6 m.; — d) crépir le dit mur sur les deux faces, à fr. 1,50 le m²; — e) faire sur le mur une couverture de même longueur (soit 17,5 m.) à fr. 2 le m.; — f) transporter la terre des fondations, ce qui a nécessité 1/4 de journée de voiturage à fr. 20 la journée; — g) exécuter divers travaux accessoires ayant exigé 8 h. de maçon à fr. 0,90, 11 h. de manœuvre à fr. 0,60 et des fournitures pour fr. 2.

Prix de revient d'un mur.

	Fr.	C.
a) Fouilles : 17,5 m. à fr. 0,80 le m.	14	—
b) Béton pour les fondations : 17,5 m. $\times$ 0,4 m. $\times$ 0,5 m. = 3,5 m ³ à fr. 19 le m ³	66	50
c) Mur en plots : 17,5 m. $\times$ 1,6 m. = 28 m ² à fr. 10 le m ²	280	—
d) Crépissage du mur : 2 faces = 28 m ² $\times$ 2 = 56 m ² à fr. 1,50 le m ²	84	—
e) Couverture du mur : 17,5 m. à fr. 2 le m.	35	—
f) Transport de la terre : 1/4 de journée à fr. 20	5	—
g) Travaux accessoires : 8 h. de maçon à fr. 0,90 . . = fr. 7,20 11 h. de manœuvre à fr. 0,60 = » 6,60 Fournitures » 2.—	15	80
F. MEYER.	Total, Fr.	500 30

L'EXPÉRIMENTATION SCIENTIFIQUE A L'ECOLE PRIMAIRE (Suite.)

Il est d'usage, pendant les dernières heures scolaires de l'année, de déroger un peu au programme habituel. Pour contribuer à rendre attrayants les moments heureux qui précèdent les vacances de Noël, l'expérimentation de quelques phénomènes scientifiques est toujours goûtée par les élèves. Voici, à cet effet, quelques expériences instructives et amusantes.

N° 11. — Chute des corps dans le vide.

« Dans le vide, tous les corps tombent avec la même vitesse », dit la première loi de la chute des corps. Pas n'est besoin, pour la démontrer, d'une machine pneumatique, du classique tube de verre, renfermant la balle de plomb, le fragment de papier et la plume. Une pièce de fr. 5 (ou à défaut!!! une pièce de fr. 2), une carte de visite ou une carte postale et une paire de ciseaux, voilà tout le matériel. Découpez une rondelle de carton, de dimension légèrement inférieure à celle de la pièce. Posez-la à plat sur celle-ci. Tenez-les entre le pouce et l'index et laissez-les tomber de toute votre hauteur. En tombant à plat, la monnaie fait le vide au-dessus d'elle. La rondelle de carton tombe dans ce vide, aussi rapide-

ment que la monnaie dans l'air, et reste collée à celle-ci, pendant toute la durée de la chute. Les deux rondelles arrivent ensemble sur le sol. Répétez l'expérience quelquefois, et faites tomber ensuite les deux disques séparément, de chaque main, mais simultanément : les temps de chute ne seront plus les mêmes.

N° 12. — La réfraction de la lumière.

Chacun a vu un bâton plongé obliquement et en partie, dans l'eau. Il semble brisé, en vertu du phénomène de la réfraction, qui est due aux différentes vitesses de la lumière, dans l'air et dans l'eau. Prenez une soucoupe, une pièce de monnaie, et une bouteille d'eau. Posez la soucoupe sur le bord du pupitre ; mettez la monnaie dedans, et faites lever vos élèves, de manière que leurs yeux soient légèrement plus hauts que les bords de la soucoupe, dans laquelle ils ne peuvent voir la pièce. Versez doucement de l'eau dans la soucoupe. Bientôt les observateurs verront apparaître la monnaie, qui semble monter avec le liquide et flotter à sa surface. Videz et recommencez. L'explication du phénomène est aisée. Les rayons lumineux partant de la pièce, dévient brusquement d'un angle de plusieurs degrés, à leur sortie de l'eau et se dirigent presque horizontalement, ce qui permet aux élèves de voir, non seulement la monnaie, mais le fond du vase, quand ce dernier est plein d'eau.

N° 13. — La tache aveugle de la rétine.

Il y a, sur la membrane rétinienne du fond de l'œil, une place particulièrement peu sensible, appelée la *tache aveugle*. Cette tache ne distingue pas les détails, elle ne voit que les couleurs. On s'en rend compte en faisant l'expérience suivante : Inscrivons sur une page blanche les lettres **A** et **B** par exemple, à la distance de six à sept centimètres :

A

B

Fermons l'œil droit et, avec l'œil gauche, fixons la lettre **B**, la feuille étant tenue verticalement, à une distance de cinquante centimètres de l'œil ; nous verrons en même temps la lettre **A**. En rapprochant lentement le papier de l'œil droit, il arrivera un moment où la lettre ne sera plus visible, puis elle réapparaîtra, si nous continuons à rapprocher encore la feuille. Si, lorsque, placée à une certaine distance, la lettre **A** a disparu tout à coup, c'est parce que les rayons lumineux, réfléchis par elle, tombaient justement sur la tache aveugle, c'est-à-dire sur l'entrée du nerf optique dans l'œil.

N° 14. — La transmission des sons par les solides.

Nombreuses sont les expériences démontrant l'excellente propagation du son dans les solides : Prenez de la ficelle, une cuiller à soupe en argent ou en ruolz et une bobine vide. La montre et la baguette du maître compléteront le matériel.

1^{re} expérience : Suspendez la cuiller par le manche, au milieu de la ficelle, qui doit avoir de 60 à 70 cm. de longueur. Introduisez dans les oreilles les extrémités tenues avec les mains et balancez la cuiller, de façon qu'elle heurte contre un meuble, le pupitre, par exemple. L'expérimentateur croit entendre le bourdon d'une cathédrale.

2^{me} expérience : Faites une boucle à chaque extrémité d'une ficelle de trois à quatre mètres. Passez l'une des boucles sur la bobine que le maître garde en mains ; faites un nœud coulant avec l'autre boucle. Encerchez du nœud coulant la tête d'un élève, après qu'il aura posé ses mains sur les oreilles. La ficelle doit passer sur les mains à la hauteur du canal auditif. Tendez la ficelle entre les deux opérateurs. Il est bon de mouiller un peu la bobine. Le maître fait alors tourner celle-ci dans la boucle. L'élève croit entendre une fusillade. Ce n'est que le bruit fait par la ficelle sur la bobine.

3^{me} expérience : Un élève introduit l'extrémité fine de la baguette de la classe, dans son canal auditif. Le maître tient l'autre extrémité sur laquelle il appuie sa montre. L'écouteur entend parfaitement le tic-tac. La baguette peut avoir trois à quatre mètres de longueur. (Stéthoscope du médecin).

Dr. PAUL JOMINI.

LE DESSIN A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Degré supérieur.

Le croquis coté.

C'est surtout dans le cours de la 2^{me} année que l'on abordera l'étude du croquis coté, soit les projections.

Le *Guide méthodique* donne, pages 117 et suivantes, une définition suffisante de la méthode des projections, sans qu'il soit nécessaire d'y revenir. Je me permettrai, cependant, de recommander aux maîtres de faire beaucoup de démonstrations simples avec la ligne et les surfaces avant de faire des projections de solides et d'objets. L'emploi du portefeuille est très utile pour cela (voir G. M. fig. 117 et suivantes). Un moyen, très pratique aussi, consiste à appliquer une glace sur chacune des faces intérieures du portefeuille. Quand, par exemple, le carton est ouvert à angle droit, on place un objet de telle sorte que sa base soit parallèle à la glace qui repose sur la table, et on obtient deux images qui donnent une idée exacte de la forme de cet objet. — Les élèves comprendront facilement que la glace verticale, s'appellera *plan vertical*, la glace horizontale, *plan horizontal* et l'intersection des deux plans, *ligne de terre*.

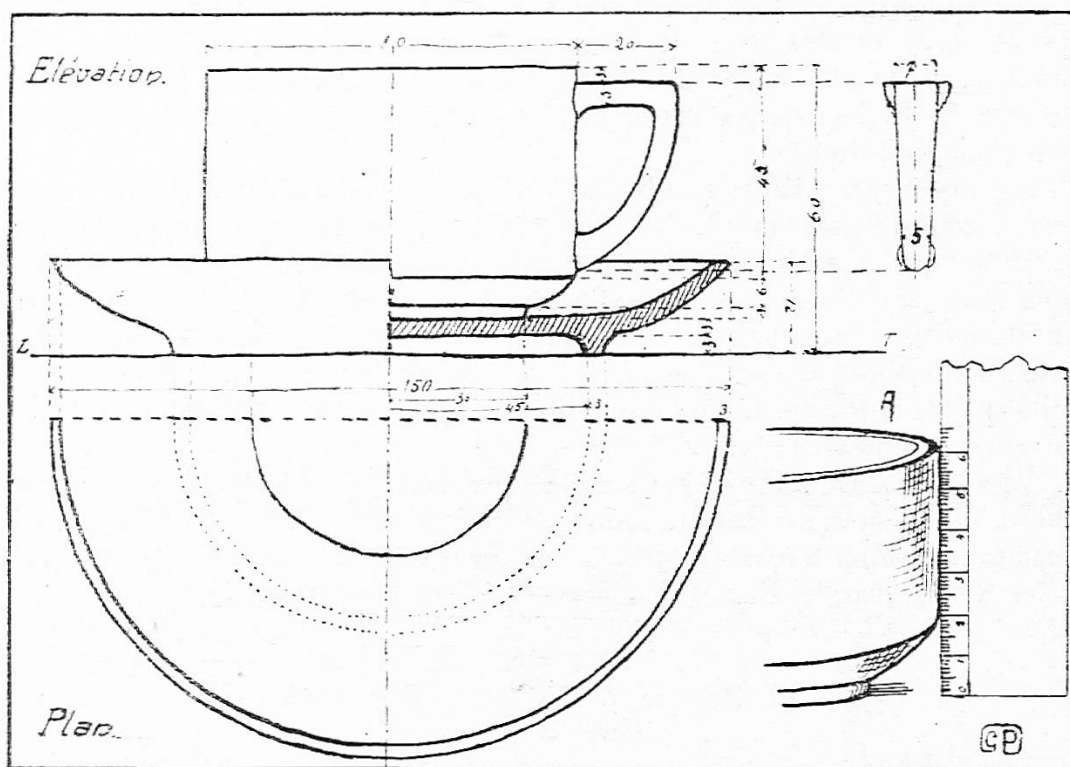
La distance qu'il y a entre la ligne de terre et les traces de l'objet sur le plan n'est pas autre chose que l'éloignement de cet objet du plan vertical. Cette distance peut donc varier.

Il est tout naturel que les premiers exercices doivent être faits avec des volumes prismes, parallélépipèdes (voir planche 51 du Guide).

Projections d'une tasse à thé et d'une soucoupe.

Prenons de préférence un objet rond afin d'avoir des projections sur deux plans seulement.

Le croquis doit toujours être fait avec le plus grand soin, afin que pour la mise au net, l'élève ne soit pas obligé d'avoir recours de nouveau au modèle.



Le maître expliquera aux élèves l'inutilité de faire le plan complet de la soucoupe ; c'est une perte de temps et le croquis pourra être fait à une plus grande échelle.

Mise en page. — Quelques mesures, vite prises, nous renseigneront sur les proportions de la tasse ; la hauteur, y compris l'espace à laisser entre la ligne de terre et le plan, égale la largeur. Comme nous voulons faire le détail de l'anse, on tournera le cahier dans le sens de la largeur.

Si nous laissons 2 carrés pour l'encadrement, il en restera 30 pour le dessin, ce qui permettra de prendre 2 carrés par centimètre, soit de faire, par exception, notre dessin en grandeur naturelle. La ligne de terre peut être tracée à 16 carrés du bas de la feuille ; il en restera 14 pour l'élévation, soit 12 carrés pour le dessin et 2 carrés de marge. Entre la ligne de terre et le plan nous laisserons 1 carré.

Sur le plan, la soucoupe est vue par-dessus, ce qui fait que son pied est indiqué en lignes ponctuées.

Nous supposerons cette soucoupe coupée dans le sens vertical ce qui rendra la vue en élévation plus intéressante. Il y a aussi quelque intérêt à voir l'anse par le bout, car la simple vue en élévation ne nous en donne pas la largeur.

Les cotes sont indiquées en mm. ; on évitera d'en mettre un trop grand nombre. Quand les deux côtés de l'objet sont symétriques, il ne faut indiquer les cotes que pour la $\frac{1}{2}$ largeur. La figure A donne le moyen de prendre les cotes en hauteur.

G. PAYER.

P. S. — La tasse pourrait être un modèle très intéressant pour la leçon de perspective.

ÉDITION J.-H. JEHEBER, GENÈVE

28, RUE DU MARCHÉ, 28

Nouveautés

- LE BIEN SUPRÊME** par R. W. Trine (auteur de « A l'Unisson de l'Infini ») broché Fr. 2 50
- LE CORPS ET L'ESPRIT** ou comment établir l'harmonie entre eux, par O. S. Marden, broché Fr. 3 —
- LA JOIE DE VIVRE**, par O. S. Marden, 2^{me} édition. Fr. 4 —
relié toile Fr. 5 50
- LÉON TOLSTOI**, *Journal intime* des 15 dernières années de sa vie 1895-1910. avec nombreuses notes rédigées par son ami et biographe Paul Birukoff. Premier volume 1895-1899. Portrait gravé sur bois de F. Masereel. Fr. 4 —
- LE SECRET D'UNE VIE HEUREUSE**, par H. W. S. 5^{me} édition revue, broché fr. 2.50; cartonné Fr. 3 25
-
- EL-DORADO**, par D. Alcock, 3^{me} édition, illustré, broché Fr. 2 50
reliure toile anglaise Fr. 3 50
- JACQUES SUR LE FRONT**, par M. Marti, 2^{me} mille, illust. Fr. 2 50
reliure toile rouge dorée Fr. 4 —
- LES FEMMES DE LA GRANDE GUERRE**, 3^{me} mille, par Yvonne Pitrois Fr. 4 —
- UN ENFANT DE CŒUR**, par M. Tabarié, 9^{me} édition illust. Fr. 2 50
reliure toile rouge dorée Fr. 4 —

Almanach pour Tous 1918

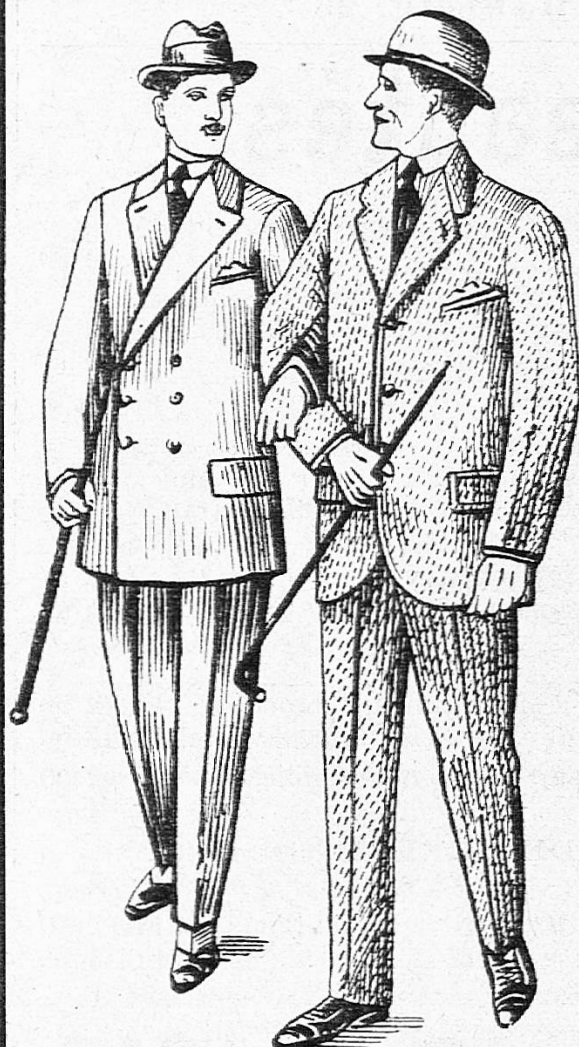
Contenu :

UN BRAVE HOMME, par Benjamin Vallotton. — L'AMÉRIQUE INDUSTRIELLE, par Jules Huret. — LA BONNE NOUVELLE, par René Bazin. — LA ROBE D'ÉTOILES, par Jean Rameau. — QUELQUES HEURES DANS LE CIEL, par l'Abbé Th. Moreux. — LA RELIGION UNIVERSELLE, par R. W. Trine. — L'ALCHIMIE DE LA JOIE, par O. S. Marden. — UNE MÈRE, par Virgile Rossel. — DE LA MAUVAISE HUMEUR ET DE SA GUÉRISON, par O. Funcke. — COMPLICE, par André Lichtenberger. — LE MIRACLE DU CHAUD ET DU FROID, par Henri Bordeaux. — LA PAUVRESSE, par Math. Marti. — L'AGENDA DU PLAISIR, par O. S. Marden, etc.

LE VRAI ALMANACH DE LA FAMILLE

Prix : 60 cent. ; contre remboursement 75 cent.

Maier & Chapuis



MAISON MODÈLE

Rue et Place du Pont, Lausanne

VETEMENTS

Façon moderne, sur mesure et confectionnés, pour Hommes, Jeunes Gens et Enfants.

PARDESSUS

et

Manteaux de Pluie

CHEMISERIE

et

Sous-Vêtements

Cravates

Bretelles

10 ⁰/₀
au comptant
aux instituteurs
de la S.P.V.



Ustensiles
de cuisine
et de ménage

FRANCILLON & C^{ie}

RUE ST-FRANÇOIS, 5, ET PLACE DU PONT

LAUSANNE

Fers, fontes, aciers, métaux

OUTILLAGE COMPLET

FERRONNERIE & QUINCAILLERIE

Brosserie, nattes et cordages.

Coutellerie fine et ordinaire.

OUTILS ET MEUBLES DE JARDIN

Remise 5 % aux membres de S. P. R.

Mobilier scolaire hygiénique

BREVETÉ

Jules Rappa

Ancienne maison A. Mauchain

Genève



Médaille d'or, Paris 1889

Médaille d'or, Genève 1896

Médaille d'or, Paris 1900

TOUT

ce qui a rapport
ou concerne la

MUSIQUE

les

Instruments et leurs Accessoires
en tous genres

HARMONIUMS

et

PIANOS

droits et à
queue

 TRÈS GRAND CHOIX ET
POUR TOUTES LES BOURSES

chez

FÖTISCH FRÈRES
S. A.

à Lausanne, Vevey et Neuchâtel

LIBRAIRIE
THÉÂTRALE

Prix spéciaux pour
Instituteurs, Pensionnats
et Prof. de Musique.

LIBRAIRIE
MUSICALE

DIEU

HUMANITÉ

PATRIE

II^{me} ANNÉE. — Nos 51-52.

LAUSANNE — 22 décembre 1917.



L'EDUCATEUR

(EDUCATEUR · ET · ECOLE · REUNIS ·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef:

ERNEST BRIOD

La Paisible, Cour, Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique:

JULIEN MAGNIN

Avenue d'Echallens, 30.

Gérant: Abonnements et Annonces

JULES CORDEY

Avenue Riant-Mont, 19, Lausanne.

Editeur responsable,

Compte de chèques postaux N° II, 125.

COMITÉ DE RÉDACTION:

VAUD: A. Roulier, instituteur, La Rippe.

JURA BERNOIS: H. Gobat, inspecteur scolaire, Délémont.

GENÈVE: W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL: H.-L. Gédet, instituteur, Neuchâtel.

PREX DE L'ABONNEMENT: Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50

PREX DES ANNONCES: 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'Educateur recevra un ou deux exemplaires aura droit à un compte-rendu s'il est accompagné d'une annonce.

On peut s'abonner et remettre les annonces:

LIBRAIRIE PAYOT & C^{ie}, LAUSANNE



AVIS IMPORTANT

Tout ce qui concerne les changements d'adresses, les abonnements et les annonces, doit être adressé à la Gérance du Journal, 19, Av. Riant-Mont, et non à la Rédaction.

Etrennes de l' « Educateur »

Ainsi que les années précédentes, et malgré la guerre, nous venons offrir à nos lecteurs, pour eux ou leur entourage, à des prix très réduits, les ouvrages neufs suivants :

1. **La Prairie.** Fenimore Cooper. Valeur fr. 1.25 **Fr. 0.75**
2. **Œil-de-Faucon.** Fenimore Cooper. Valeur fr. 1.25 **Fr. 0.75**
2 volumes pour jeunes garçons ; cartonnés, avec 6 gravures en couleurs. (Remplacent **Don Quichotte** et **Robinson Crusoé** épuisés.)
3. **Aucassin et Nicolette.** Une des compositions les plus gracieuses du moyen âge. Adaptée en français moderne par Jacqueline André. Joli volume cartonné. Pour garçonnets et fillettes dont il fera le charme. Valeur fr. 1.50. **Fr. 0.90**
4. *Seippel Paul.* **La Suisse au XIX^e siècle.** Superbe étude d'ensemble de la vie politique, intellectuelle et sociale de notre peuple. — 3 grands volumes in-8°, avec plus de 800 gravures. Valeur fr. 25.— **Fr. 10.—**
5. **Les Etrennes merveilleuses.** Ecrin de bijoux littéraires. 28 héliogravures et gravures en couleurs. Mi-carton. Imprimé sur papier de luxe. Cadeau pour tous. Valeur fr. 4.— **Fr. 2.—**
6. *Gaillard.* **Traité pratique d'électricité.** Volume in-8° avec de nombreuses figures. Valeur fr. 10.— **Fr. 5.—**
7. *Tony Borel.* **Une Ambassade Suisse à Paris en 1663,** avec 36 illustrations hors texte. Mœurs et coutumes suisses et françaises au début du règne de Louis XIV. Valeur fr. 6.— **Fr. 2.—**
8. *Hayward.* **Guide culinaire.** Suite du manuel de cuisine. 470 pages. Plus de 1000 recettes. Volume cartonné, in-8°. Valeur fr. 4.— **Fr. 2.—**
9. *Ramuz.* **Aimé Pache, peintre vaudois.** Un des récits les mieux venus du romancier vaudois. Broché. Valeur fr. 4.— Epuisé **Fr. 1.50**
10. *Cazamian, prof. à la Sorbonne.* **Etudes de psychologie littéraire.** Joli volume broché. Valeur fr. 4.— **Fr. 1.50**

Tous ces volumes seront envoyés — jusqu'à épuisement — franco pour tout envoi supérieur à fr. 3.—, contre remboursement.

On souscrit par simple carte adressée à la *Gérance de l'Educateur*. On peut d'ailleurs retenir plusieurs volumes du même numéro.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Peyres-Possens. — La place de maîtresse de travaux à l'aiguille est au concours.

Fonctions légales.

Traitement : fr 300.— par an, pour toutes choses.

Adresser les offres de service au Département de l'Instruction publique et des cultes, 1^{er} service, jusqu'au 28 décembre 1917, à 6 heures du soir.

Allocations pour renchérissement de la vie au personnel enseignant secondaire et professionnel.

Les membres du corps enseignant secondaire et professionnel ayant droit à l'allocation pour renchérissement de la vie, allouée en 1917, peuvent l'encaisser dès le 17 décembre 1917, comme suit :

A la recette du district : Collèges d'Yverdon, Vevey, Rolle, Château-d'OEx, Payerne, Orbe, Nyon, Moudon, Morges, Cully, Echallens, Cossonay, Avenches, Aubonne, Le Chenit, Ecole des arts et métiers Vevey et Ecole professionnelle Yverdon.

A l'Agence de la Banque cantonale vaudoise : Collèges de Montreux, Ste-Croix, Bex, Aigle, Ecole de petite mécanique de Ste-Croix.

A la Banque cantonale de Lausanne : Etablissements secondaires cantonaux, Ecole supérieure des jeunes filles de la Ville de Lausanne et Ecole des métiers de Lausanne.

Le Mouvement Féministe

Journal suffragiste, social, et littéraire de la Suisse romande

Abonnement : 2 fr. 50

Le numéro : 20 centimes.

Rédaction et Administration : Mlle Emilie GOURD, Pregny-Genève.

Sommaire du numéro de décembre : L'idée marche : E. Gd. — Les femmes et la chose publique : I. Chronique parlementaire vaudoise : Lucy Dutoit ; II. Chronique parlementaire neuchâteloise : Emma Porret. Une commission de ménagères dans le canton de Berne ; Julie Merz. Celles qui travaillent : IV. Les femmes dans les professions libérales (*suite et fin*) : E. Gd. — A travers les Sociétés féminines et féministes.

ÉPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

Librairie PAYOT & Cie, Lausanne

Un aperçu du Catalogue d'Etrennes.

Il a été annoncé, à cette même place, que le Catalogue d'Etrennes de la LIBRAIRIE PAYOT renferme une belle collection d'ouvrages nouveaux sur tous sujets. On y trouve, en effet, d'abord des livres pour la jeunesse, depuis le délicieux album de chansons, *Ce que chantaient nos grand'mères*, jusqu'aux luxueuses anthologies de littérature de M. Senzine, en passant par toutes les séries de romans à des prix divers, et les contes et légendes de Grèce, du moyen âge et de notre pays.

Les adultes également n'auront que l'embarras du choix entre des ouvrages purement littéraires : Essai sur *Péguy*, les études sur la *Renaissance*, de Pater, sur *Shakespeare*, de Lee, etc. ; les œuvres historiques sur la *Vie sociale à Rome*, la *Civilisation égyptienne*, etc. ; les romans récents de Wells, de Spitteler, de R. de Traz, de Ilg, de Dostoïevski, etc. Les alpinistes trouveront les *Souvenirs d'un alpiniste*, de Javelle, les *Légendes des Alpes vaudoises*, de Ceresole, la forte étude de Coolidge : *Les Alpes dans la nature et dans l'histoire*, *Cités et pays suisses*, de Reynold, le luxueux *Village dans la montagne*, de Ramuz et Bille.

Dans la considérable littérature de guerre, ce catalogue a fait un choix judicieux : les récits de guerre sont représentés par le *Carnet d'un combattant*, *Ceux de Verdun*, *En campagne avec la Légion étrangère*, *Les Garibaldiens de l'Argonne*, *Nos marins à la guerre*, les trois ouvrages de Luigi Barzini, etc., etc. D'autre part, *Le Crime* (par l'auteur de *J'Accuse*), les ouvrages de MM. Muret, Ferrero, etc., argumentent victorieusement sur les causes, les effets et les buts de la guerre. Tandis que les problèmes de l'après-guerre sont traités par les remarquables ouvrages de Lysis, la poésie tragique de la guerre est chantée par H. Dérioux, et Botrel, en vers, et, en prose, par Isabelle Kaiser et Dora Melegari. En outre, le livre de Claude Anet transporte aux jours terribles de la *Révolution russe*, ceux de Marc Henry dévoilent avec ironie l'Allemagne telle qu'elle est, celui de Maria Biermé esquisse un tableau émouvant de la famille royale de Belgique...

Il est naturellement impossible de tout citer ici, mais il est permis d'espérer que ce léger aperçu incitera un grand nombre de lecteurs de l'*Educateur* à demander ce Catalogue d'Etrennes à la Librairie Payot, qui l'envoie gratuitement.